

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 8 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 8 décembre 2025, à 18h42, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Dubois, maire.

**Sont présents(es) :** M Jacques Dubois , Maire Michel Simard , Conseiller siège 4  
France Chapdelaine , Conseillère siège 3 Stéphanie Gagnon , Directrice générale

**À distance :** Katia Duchesne , Conseillère siège 2

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. BIENVENUE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. FINANCE**
  - 3.1. Comptes**
  - 3.2. Rapports financiers**
- 4. ADMINISTRATION**
  - 4.1. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle**
  - 4.2. Rapport annuel concernant l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**
  - 4.3. Rapport annuel concernant l'application de la Politique d'exemplarité organisationnelle relativement à la langue française**
  - 4.4. Piste cyclable La Doré/Normandin: Décompte #5**
  - 4.5. Fourrière municipale: Contrat**
  - 4.6. Vente de terrain lot 5 326 862**
  - 4.7. Carange Solutions: Entente**
  - 4.8. Calendrier des séances du Conseil 2026**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6. VOIRIE**
- 7. SERVICES PUBLICS**
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 9. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 12. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **BIENVENUE**

M. Jacques Dubois, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2025-12-255**

## **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

## **FINANCE**

**2025-12-256**

### **COMPTES**

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de novembre 2025 de la Municipalité au montant de 2 018 117.29 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

### **RAPPORTS FINANCIERS**

Le maire dépose le rapport financier en date du 30 novembre 2025.

## **ADMINISTRATION**

### **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le Maire dépose le Rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

### **RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Le Maire dépose le Rapport annuel concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### **RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'EXEMPLARITÉ ORGANISATIONNELLE RELATIVEMENT À LA LANGUE FRANÇAISE**

Le Maire dépose le Rapport annuel concernant l'application de la Politique d'exemplarité organisationnelle relativement à la langue française.

**2025-12-257**

### **PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: DÉCOMPTE #5**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #5 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #5 à Fernand Boilard inc. pour la somme de 169 334.68\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation de Francis Leclerc, ingénieur au projet de la MRC Domaine-du-Roy.

**2025-12-258**

### **FOURRIÈRE MUNICIPALE: CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux domestiques qui sont errants;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux sauvages qui se baladent sur le territoire urbanisé et en villégiature;

CONSIDÉRANT la règlementation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources matérielles et humaines pour gérer ces animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- accepte le contrat d'opération d'une fourrière municipale au montant de 8 100.06\$, plus les taxes applicables, de la part de Refuge animal inc.;
- autorise le Maire et la Directrice générale à signer ledit contrat;
- demande au Refuge animal inc. de transmettre le renouvellement avant le 30 novembre de chaque année;
- confirme au Refuge animal inc. que le prix des licences de chien pour 2026 sera de 25\$.

## **2025-12-259**

### **VENTE DE TERRAIN LOT 5 326 862**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de Maxime Dallaire et Maude Gauthier reçue le 30 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 862 , et ce, au prix de 9 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les douze (12) mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- Advenant le cas où les Acquéreurs désiraient se départir du terrain acquis à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, ils devront le rétrocéder à la Municipalité et défrayer 10% de frais administratifs et les frais de contrat (minimum de 3000\$);
- À défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais des Acquéreurs en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés. Advenant telle résolution de la vente, la Municipalité rembourse à Maxime Dallaire et Maude Gauthier le montant du prix d'achat moins une indemnité de DIX POUR CENT (10%) de frais administratifs et les frais de transfert (minimum de 3000\$);
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce secteur;
- la vente est sans garantie légale;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

## **2025-12-260**

### **CARANGE SOLUTIONS: ENTENTE**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'intelligence artificielle via la plateforme Munia;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Municipalité de Saint-Prime en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Carange Solutions en lien avec le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise Carange Solutions à effectuer l'implantation de la plateforme Munia pour la somme de 19 680\$, plus les taxes applicables, pour une durée de 3 ans soit 2026-2027 et 2028, et ce, selon l'offre de service présentée et en collaboration avec la Municipalité de Saint-Prime.

**2025-12-261**

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-12-242 intitulée « Calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour 2026 »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier une date de séance pour 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré modifie la date pour la tenue de la séance régulière de février 2026 au 2 février 2026 au lieu du 9 février 2026. Un avis public de la modification sera affiché aux endroits prévus à cette fin.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VOIRIE**

**SERVICES PUBLICS**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2025-12-262**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18h52, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

---

Jacques Dubois, maire

---

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale